

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 FEVRIER 2020**

L'An deux mille vingt, le 24 février à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Raymond BILLIET, Daniel MICLO, David BOUVET, Stéphane AGUETTAZ, Philippe FANTIN, Nadège VILLIERMET, Cécile DEBRION

Était excusée : Annie DHÉNIN (pouvoir à Daniel MICLO)

Etaient absents : Patricia VILLARD, Didier BAIDO.

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Finances : Compte administratif 2019 et Compte de Gestion du Percepteur**
- ✓ **Finances : Affectation du résultat**
- ✓ **Finances : Taux des taxes**
- ✓ **Finances : Budget Primitif 2020**
- ✓ **Finances : Subvention classe de découverte**
- ✓ **Commande publique : Mandatement du Centre de Gestion d'une consultation pour l'assurance des collectivités en matière de risques statutaires**
- ✓ **Fonction publique : mise en œuvre d'une démarche mutualisée pour une convention de participation pour le risque « Prévoyance » du personnel communal**
- ✓ **Demandes de subvention travaux curage de fossés**
- ✓ **Parking cimetière : acquisition de parcelles**
- ✓ **Installation classée GAEC LISON Chamousset : avis de la commune**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : Stéphane AGUETTAZ

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2019

**1- Finances : Compte administratif 2019 et Compte de Gestion du Percepteur :**

Lecture du compte administratif 2019, qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement	Excédent	650 269.02 €
Section d'investissement	Excédent	638 956.09 €
Section d'investissement	Restes à réaliser	509 087.00 €

**Décision : Le conseil municipal, sous la Présidence d'Alexandre DALLA-MUTTA, à la majorité (2 contre, 1 abstention), approuve le compte administratif 2019**

**Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur Municipal qui est en conformité avec le compte administratif 2019 et qui donne les mêmes résultats**

**2- Finances : Affectation du résultat :**

Compte tenu des résultats du compte administratif 2019, il est proposé d'affecter au budget primitif 2020 :

- L'excédent de fonctionnement de 650 269.02 € en recette de fonctionnement (article R002)
- L'excédent d'investissement de 638 956.09 € en recette d'investissement (article R001)
- Les restes à réaliser 2019 de 509 087.00 € en dépense d'investissement

**Décision : Le conseil municipal, à la majorité (2 contre, 1 abstention), décide l'affectation du résultat telle que présentée.**

**3- Finances : Taux des taxes :**

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter les mêmes taux que 2019, c'est-à-dire :**

- Taxe foncière (bâti) : 20.31 %
- Taxe foncière (non bâti): 94.41 %
- Taxe d'habitation : 10.13 % (conformément au message de la Direction Générale des Finances Publiques il n'est pas nécessaire de voter le taux de la taxe d'habitation, le taux sera gelé au niveau de celui de 2019 du fait de la réforme en cours)

**4- Finances : Budget Primitif 2020 :**

Le budget primitif 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement	1 497 269.00 €
Section d'investissement	836 486.00 €

**Décision : Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions) approuve le budget primitif 2020**

**5- Finances : Subvention classe de découverte :**

**Décision : Suite à la demande de subvention exceptionnelle des enseignantes de 2 classes CE1 et CM1/CM2 pour une classe de découverte courant avril 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 50 € par élève.**

**6- Commande publique : Mandatement du Centre de Gestion d'une consultation pour l'assurance des collectivités en matière de risques statutaires :**

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir la collectivité contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.**

**7- Fonction publique : mise en œuvre d'une démarche mutualisée pour une convention de participation pour le risque « Prévoyance » du personnel communal :**

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier les agents d'une participation financière à la protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».**  
**Et mandate le Cdg73 afin de mener la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».**

**8- Demandes de subvention travaux curage de fossés :**

**Décision : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire effectuer le curage et l'aménagement de certains fossés de « Villardizier ». Après renseignements pris, le curage de fossés ne relevant pas d'un risque d'inondation, ne bénéficie pas de subvention de la part du Département ni de l'Agence de l'Eau.**

**9- Parking cimetière : acquisition de parcelles :**

**Décision : Le conseil municipal décide demander au lotisseur un engagement pour le récolement des réseaux et la remise en état de la voirie après construction des maisons avant toute acquisition à titre gratuit des parties communes du lotissement « les jardins de l'Arclusaz ».**

**10- Installation classée GAEC LISON Chamousset : avis de la commune :**

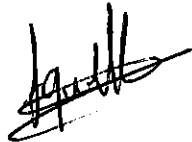
**Décision : le conseil municipal, à la majorité (1 contre), donne un avis favorable au projet d'installation classée pour la création d'un atelier d'abattage temporaire d'agneaux au GAEC LISON de Chamousset.**

## DIVERS

- **Centre de Gestion73 : adhésion au service de prévention des risques professionnels : Le conseil municipal, l'unanimité, renouvelle l'adhésion de la commune au service de prévention.**
- Locaux Centre Municipal de Santé : Suite à la demande d'une orthophoniste, le cabinet médical anciennement loué au médecin, sera loué à compter du 1<sup>er</sup> mai à Mme GENTY, orthophoniste.
- Courrier d'un riverain de la « rue Saint Joseph » pour son raccordement souterrain au réseau « Orange » : Le conseil municipal donne un avis défavorable.
- Plan d'alignement de la « rue de l'église » à la « rue des écoles » : réception du devis du géomètre pour la réalisation d'un plan parcellaire et de nivellement.
- Un bornage est en cours pour un échange de terrain entre la commune et un particulier ceci afin de permettre l'implantation de conteneurs semi-enterrés. Le conseil municipal donne son accord pour finir le bornage et l'échange.
- Elections municipales : elles auront lieu les 15 et 22 mars prochains, de 8H à 18H. Organisation du bureau de vote et du planning des permanences.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 27 février 2020.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

